

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [91] (2003)  
**Heft:** 1477

**Rubrik:** Lettres à l'émilie  
**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# lettres à l'émili

**Employer une femme de ménage par solidarité**  
**Sophie Truffer Bel,**  
**pour l'association espacefemmes**  
**Fribourg**

Dans votre numéro de septembre, votre débat portait sur la question : «Employer une femme de ménage est-il un outrage à une philosophie féministe?». Au sein d'espacefemmes Fribourg, association féministe et interculturelle, nous nous sommes préoccupées de la situation des femmes de ménage. Nous avons toutefois traité la question de manière plus concrète. Partant de la réalité qu'il y a un nombre important de ménages qui emploie une aide (près de 18% selon la *Neue Zürcher Zeitung* de février 2003), nous nous sommes inquiétées des conditions de travail de ces femmes. Des femmes engagées par des femmes - c'est très couramment le cas - est l'occasion d'une solidarité entre femmes, non seulement pour s'échanger des recettes, mais surtout, pour offrir des conditions de travail décentes, un revenu juste, des assurances correctes et une prévoyance-vieillesse. Et pour les plus motivées, l'idéal est de se grouper entre employeuses pour offrir un seul contrat de travail à une femme de ménage, ce qui peut même lui permettre de cotiser pour la prévoyance-professionnelle. Une brochure est disponible pour renseigner les employeurs et employeuses, ainsi que les femmes de ménage: *Femmes de ménage. Mode d'emploi pour un contrat de travail correct.* En français, allemand, portugais et espagnol au prix de 10 fr. espacefemmes Fribourg, rue Hans-Fries 2, 1700 Fribourg, 026/424 59 24. [www.espacefemmes.org](http://www.espacefemmes.org).

**Toujours au sujet des «femmes de ménage»**  
**Sophie Da Silva**  
**Neuchâtel**

Bonjour et bravo à toute l'équipe, J'aimerais réagir par rapport au débat du numéro de septembre «Employer une femme de ménage?» et au courrier de Suzanne Brunner qui lui faisait écho intitulé «Pourquoi priver de travail une femme de ménage?». D'abord, concernant les guillemets utilisés pour désigner le terme «femme de ménage» dans le débat, contrairement à d'autres qui n'en ont peut-être pas saisi le sens, je les ai trouvé très pertinents. Selon mon interprétation, ces guillemets nous amènent à nous questionner sur le terme comme tel et éventuellement, à le remettre en question. En effet, le terme de «femme de

ménage», ne représente pas tant un statut ou une identité, qu'une façon de gagner son pain. Tout comme j'estime que le terme «travailleuses du sexe» est plus approprié que celui de «prostituées» pour désigner celles qui utilisent la prostitution comme forme de revenu, je pense que l'expression «travailleuses domestiques» est plus juste et moins lourdement connotée pour désigner les femmes (et les hommes) qui font le ménage chez les autres, que «femmes de ménage». On me dira que je pinaille, mais il n'y a rien de moins anodin que les mots qu'on utilise pour désigner la réalité; les réactions et résistances hautement émotionnelles qui caractérisent le débat sur la féminisation du langage en témoigne. Ceci dit, j'ai trouvé cette amorce de débat intéressante, car on voit clairement que malgré le début d'émancipation des femmes du Nord, celles-ci n'ont pas encore réussi à négocier avec leurs hommes le partage du travail domestique. Elles peuvent travailler certes – et encore, dans des conditions qui ne sont de loin pas équitables – mais il en résulte simplement un transfert; les femmes d'ici ont les moyens de payer celles d'ailleurs pour faire «leur» boulot. Ces travailleuses domestiques du Sud viennent faire le boulot que les Occidentales de la classe moyenne font de moins en moins. Concernant le mot de madame Brunner, on a beau être ultra formée et ultra compétente, il ne me semble pas que l'on «privé» de travail une autre femme si on décide de passer le balai sur son propre sol. Et ces «femmes de ménage» ne sont pas forcément sans «aucune qualification» (la Philippine qui faisait le ménage chez mon ancien voisin était chirurgienne...). Simplement, pour une dame qui n'est pas Suisse ou qui ne fait pas partie de l'Union européenne, obtenir un permis de résidence et/ou de travail n'est pas chose simple. Souvent pour celles qui migrent en Suisse, les principales options qui s'offrent à elles sont dans l'industrie du sexe ou le travail domestique. En ce qui me concerne, c'est facile de dire «j'emploie une femme de ménage, je la paie 25 fr. de l'heure, moins sa part d'AVS, j'ai donc la conscience tranquille». Pour moi, le débat doit s'élargir et les féministes doivent se questionner pour trouver des stratégies pour que l'émancipation des unes ne se fasse pas sur le dos des autres. Elles doivent aussi se demander pourquoi notre société et notre économie ne peut pas intégrer les femmes d'ailleurs autrement que dans le travail de reproduction sexuelle et domestique.



**Pétition contre les abus en matière d'affichage public**

**La Meute suisse**  
**Lausanne**

Mesdames les conseillères communales, messieurs les conseillers communaux,

Par la présente, je soussigné-e vous fais part de mon mécontentement face à la politique d'affichage menée à Lausanne. J'ai notamment le sentiment que :

- nous sommes inondé-e-s de pollution visuelle que nous n'avons jamais demandée et qui ne cesse d'augmenter;
- les publicités font de plus en plus appel à des émotions intimes et ce, au mépris des répercussions qu'elles peuvent avoir sur l'identité et le développement des individus;

- en particulier, le corps humain, féminin ou masculin, est utilisé comme objet commercial, ce qui est inacceptable; aucun compte n'est tenu du besoin légitime de protection des mineur-e-s et adolescent-e-s, en particulier aucune réflexion ne semble être faite quant à l'opportunité de leur imposer telle ou telle représentation visuelle; le domaine public, qui appartient à la société civile, est ainsi envahi sans son aval, au détriment du respect de la population, voire de sa sécurité (piéton-ne-s et usager-ère-s de la route):

En conséquence, je soussigné-e prie les autorités politiques de la Ville de Lausanne de bien vouloir tenir compte de ces doléances et de s'en faire le relais:

- en diminuant de manière significative la présence de zones d'affichage et
- en instituant un organe de contrôle comprenant une majorité de personnes non issues des milieux publicitaires et commerciaux (psychologues, sociologues, professionnel-le-s de la santé, etc.) chargé de la surveillance du contenu visuel des affiches exposées au public.

Signatures à envoyer à la Meute suisse: Case postale 130, 1000 Lausanne 9. \*